



Conseil communal de Gimel

Conseil communal de Gimel

Séance du mardi 26 avril 2016

A 20h15 au foyer de la Grande salle

Présidence : M. Vincent Frutiger, Président

Excusé(e)s : MM. Daniel Arpin, Cyril Bastian, Simon Baudin, Luc Durussel, Hervé Messieux, Gabriel Renaud, Jean-Michel Renaud et Philippe Reymond

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum est atteint

Le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal du 29 février 2016
2. Communication du bureau
3. Préavis No 01-2016 « Réfection de la route de Bauloz – Demande de crédit » rapport de la commission
4. Préavis No 01-2016 « Réfection de la route de Bauloz – Demande de crédit » rapport de la commission des finances
5. Préavis No 02-2016 « Règlement communal sur le subventionnement des études musicales » nomination de la commission
6. Préavis No 03-2016 « Réseau de distribution de gaz – Extension de la conduite à la route de Longirod » nomination de la commission
7. Préavis No 04-2016 « Cession des actions Télé-Dôle au Conseil régional du district de Nyon » nomination de la commission
8. Informations de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation. Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 29 février 2016



Conseil communal de Gimel

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 29 février 2016.

R.Lambercy : En page 2, il faut modifier : « Resto'chô » et « Rest'o »

D.Egli remarque qu'il est noté excusé à la séance du 29 février, mais il était présent lors de cette dernière.

J-L. Juillerat : En page 2, il est inscrit que le déménagement de l'UAPE dans le bâtiment multifonction a été fait le 7 mars, en réalité ça s'est fait le 7 janvier.

Il n'y a plus de remarques de la part de l'assemblée

Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice

2. Communication du bureau

- Le bureau électoral constatant que seule la liste d'entente comprenant le nom d'une candidate a été déposée au Greffe municipal dans les délais légaux, soit le mardi 29 mars 2016 à 12h00, que la liste déposée était conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP), le précité proclame Madame Sylvie Judas élue tacitement Syndique pour la législature 2016-2021. Félicitations à cette dernière.
- Il en va de même pour les suppléants au CC qui sont selon leur ordre d'entrée : M. J.-L. Juillerat, Mme Mary Croisier, M. Julien Wolf, M. Jean-Claude Landry, M. Nicolas Konrad. Félicitations à ces derniers.
- Le samedi 16 avril 2016, a eu lieu la course du Conseil communal dans le Doubs français. Jean Rosset attendait les membres du Conseil pour l'embarquement à bord du bateau afin de nous mener à la fameuse chute du Saut du Doubs. Le Président remercie la Municipalité d'avoir permis de réaliser cette course.
- Le samedi 30 avril 2016 se déroulera la 109^{ème} assemblée et concours de la FVSP. À cette occasion, la déchetterie sera fermée samedi matin et il y aura quelques restrictions de circulation et parcage. Toutes les informations utiles seront inscrites sur le site Internet de la Commune.
- Le dimanche 1er mai 2016, le tour de Romandie passera à Gimel dès 13h00.
- Le jeudi 2 juin 2016 à 18h00, Mme la Préfète procédera à la mise en place des Autorités de Gimel, d'ici peu la convocation et l'ordre du jour avec le déroulement de la soirée seront transmis aux personnes conviées. La séance sera suivie d'un apéritif dînatoire. Le président demande que, dès la réception de la convocation, les personnes envoient un mail de confirmation de présence tant à la séance qu'à l'apéritif à la secrétaire du Conseil. Mme la Préfète a été claire sur la directive suivante : « *une personne absente, qui n'aura pas prêté serment n'est pas éligible à des fonctions internes du conseil.* » Pour qu'une personne puisse être élue au Conseil, elle doit être présente lors de l'installation des Autorités. De même que si quelqu'un désire présenter une personne, cette dernière doit être présente lors de la séance.
- Le samedi 4 juin se tiendra l'inauguration officielle du nouveau bâtiment multifonction.
- Le mercredi 29 juin 2016, la dernière séance de la législature 2011-2016 se déroulera au Jardin anglais et sera suivie d'un repas.



3. Préavis No 01-2016 « Réfection de la route de Bauloz – Demande de crédit » rapport de la commission

Le président passe la parole à la commission pour la lecture du rapport

Extraits : « [...] En date du 15 mars, la commission s'est rendue donc sur place et a pu constater l'état de vétusté de la chaussée. En effet, des travaux doivent être envisagés rapidement si l'on ne veut pas engendrer des frais supplémentaires importants qui nécessiteraient une réfection conventionnelle. La variante proposée, à savoir fraisage de la chaussée, concassage de fraisage et du coffre, stabilisation au ciment du coffre, est à ce stade encore envisageable permettant ainsi une économie d'environ CHF 200'000. —

La route sera bordée d'une bande piétonne de 1m50, sécurisées par des potelets flexibles, ce qui nous semble tout à fait adéquat pour la sécurité des usagers. Le gabarit routier lui sera réduit à 4m80. L'espacement des potelets, compris entre 20 et 25m, permettra aux trains agricoles de croiser aisément.

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime vous demande :

- 1. D'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que présentés ;*
- 2. De l'autoriser à contracter un emprunt de CHF 307'600. — (montant arrondi) auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions actuelles du marché.*

4. Préavis No 01-2016 « Réfection de la route de Bauloz – Demande de crédit » rapport de la commission des finances

Le président passe la parole à la commission des finances pour la lecture du rapport

La parole est à l'assemblée

Q : J-M. Pasche : demande de plus amples informations concernant la bande sécurisée, si celle-ci sera la même que sur la route du Martinet.

R : M. Morand : *la décision prise est de fraiser le tout, puis de concasser pour ne pas devoir refaire toute la route. En ce qui concerne la sécurisation, des potelets flexibles seront posés avec entre eux 5 à 10 mètres de distance.*

Q : D. Egli : Quelle est la durée de vie de ces chaussées par rapport à la durée de vie d'une route neuve ?

R : M. Morand : *la durée de vie est quasi identique.*

Q : P-Y Correvon : la Route des 7 fontaines est également dans un état de dégradation avancé. Serait-il possible d'effectuer un même travail sur cette route-là.

R : M. Morand : *Non, au vue de l'état de la route, il faudrait tout refaire.*

Q : C. Messieux : Est-ce que la largeur de la route reste inchangée?

R : M. Morand : *Les travaux seront faits jusqu'au limite, donc la route va s'élargir un peu.*

Q : S. Kursner : D'où à où va cette réfection ?

R : M. Morand : *Du carrefour qui monte à la déchetterie jusqu'à la route de Bauloz.*

Q : J-M Pasche : Le problème que l'on rencontre-là s'est déjà produit plusieurs fois : les fouilles avant les travaux ne sont pas toujours bien faites et du coup 1 an voire 1 année et demi après les routes se



Conseil communal de Gimel

faussent. Est-il possible lorsqu'un permis de construire est délivré de mettre comme condition que si au bout de quelques années les routes se modifient, que la personne chargée des travaux doit s'acquitter des dégradations.

R : S.Judas : En l'occurrence, dans cette route-là, les canalisations et autres ont été vérifiées. À l'époque, il n'y avait que 1 ou deux entreprises qui faisaient les raccordements de gaz. À l'heure actuelle, au vu de l'ouverture à d'autres entreprises régionales, certains travaux sont moins bien faits.

S.Judas aimerait profiter de la présence de M.Morand afin de discuter également des travaux de la Grand'Rue.

M.Morand informe qu'une subvention d'environ 50 % pour la réfection de tout ce qui est en surface, cette dernière est donnée par le Canton. L'idée de base était de réfectionner la faussée. Après discussion avec la commission des routes, sachant que des modifications en dessous devraient être faites, notamment les conduites d'eau potable, d'eau usée et d'eau claire, il a été décidé d'étudier le coup de l'entier de ces travaux afin d'éviter peut-être dans l'avenir de devoir rouvrir cette route. À ce jour, tout ce qui est de surface est réalisé, les collecteurs et le réseau d'eau sont aussi prêts. Actuellement, l'analyse des raccordements est en train d'être faite.

Q : P-Y Correvon : Est-ce que le sujet évoqué ci-dessus par M.Morand sera présenté à la législature actuelle ?

R : S.Judas : Non, il sera présenté à la prochaine législature, mais sûrement au mois d'août.

La parole n'est plus demandée.

Le président relit les conclusions de l'amendement et les soumet au vote

Vu le préavis municipal No 01-2016 ;

- Oüi le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet ;*
- Oüi le rapport de la Commission des finances ;*
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

Décide :

- De l'autoriser à exécuter les travaux tels que présentés après mise à l'enquête.*
- De l'autoriser à contracter un emprunt de Fr. 307'600.- (montant arrondi)- auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions actuelles du marché.*

Adopté par la Municipaité, dans sa séance du 2 février 2016. »

Le préavis No 01-2016 est accepté à l'unanimité.

S.Judas remercie de la confiance témoignée. Elle se réjouit de pouvoir commencer ces travaux, qui vont prendre quelques semaines. Elle remercie également M.Morand pour sa collaboration.

5. Préavis No 02-2016 « Règlement communal sur le subventionnement des études musicales » nomination de la commission

Monsieur Philippe Rezzonico donne lecture des conclusions du préavis.



Conseil communal de Gimel

« Ce projet de règlement a été soumis au Département des institutions et de la sécurité pour examen préalable qui l'a préavisé positivement.

Dès lors et au vu de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, approuver les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL :

- Vu le préavis municipal No 02-2016 ;*
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet ;*
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

Décide :

- 1. D'approuver le règlement relatif au subventionnement des études musicales,*
- 2. D'admettre qu'il entre en vigueur après l'approbation du Chef du département des institutions et de la sécurité.*

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 19 janvier 2016. »

La commission suivante est nommée : M. Jean-Léon Juillerat, Mmes Marika Debonneville et Anne Fisher, MM. Stéphane Pichon et Serge Kursner. Suppléants : MM. Antonio Felgueiras et Michel Jaccard.

6. Préavis No 03-2016 « Réseau de distribution de gaz – Extension de la conduite à la route de Longirod» nomination de la commission

Madame Sylvie Judas donne lecture des conclusions du Préavis.

« En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal No 03-2016 ;*
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet ;*
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;*
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

Décide :

- De l'autoriser à entreprendre les travaux d'équipement de gaz à la route de Longirod selon tracé et devis détaillé joints au présent préavis ;*
- De l'autoriser à contracter un emprunt de Fr. 155'000.- (montant arrondi) aux meilleures conditions actuelles du marché. »*

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 12 avril 2016. »

La commission suivante est nommée : M. Reynald Isely, Mme Sandrine Winkelmann, MM. Richard Burnier, Gilbert Pittet, Jean-Marie Pasche. Suppléants : MM. Nicolas Boillat et Christophe Pache.



7. Préavis No 04-2016 « Cession des actions Télé-Dôle au Conseil régional du district de Nyon » nomination de la commission

Monsieur Philippe Rezzonico donne lecture des conclusions du préavis.

Conclusion :

« Pour assurer la gouvernance du Massif de la Dôle avec ses installations, Télé-Dôle SA est rentré dans une phase de réorganisation de sa gouvernance. Dans ce contexte, le transfert des actions détenues par 47 collectivités à la région permet une simplification de l'approche et des circuits de décision, de renforcer la crédibilité de la société vis-à-vis des tiers. Cette approche ressort comme plus opportune dans le contexte actuel pour garantir la mise en place de conditions durables de gestion du domaine de la Dôle pour le plus grand profit des habitants de la région.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les dévotions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- *Vu le préavis municipal No 04-2016 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet ;*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

Décide :

- *De céder gracieusement 42 actions au Conseil régional du district de Nyon.*

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 mars 2016. »

La commission suivante est nommée : M. Eric Marchese, Mmes Sandra Varonier et Marie Frutiger, MM. Hervé Messieux et Cyril Bastian. Suppléant : MM. Jean-Michel Renaud et Gabriel Renaud.

8. Informations de la Municipalité

R.Lambercy : information concernant le Centre des jeunes. Les 3 centres ont décidé de repartir en voyage en 2017, cette fois-ci au Népal. Pour cela, une séance d'informations est prévue au Centre des jeunes le samedi 30 avril 2016. Afin de financer le voyage, les participants organisent des ventes et autres travaux afin de récolter les fonds nécessaires.

Ph. Rezzonico : la reprise des travaux du Canal se fera au début du mois de mai, selon la météo.

S.Judas :

- Le samedi 4 juin 2016 aura lieu l'inauguration du bâtiment multifonction, des invitations vont être envoyées d'ici-là. Voici un petit aperçu du programme :
 - De 9h à 11h : le bâtiment sera ouvert. L'école de musique fera quelques représentations musicales. L'UAPE aura également quelques activités.
 - À 11h : la partie officielle aura lieu avec différents discours.
 - À 11h30 : l'apéritif sera servi.



Conseil communal de Gimel

- Puis, la population est invitée à nous rejoindre afin de fêter l'inauguration avec un repas
- Le samedi 25 juin 2016, à 11h aura lieu l'inauguration de la déchetterie et du hangar. Le verre de l'amitié sera servi, en compagnie de la Municipalité et M. Ansermet, ingénieur.
- Répartition des dicastères pour la prochaine législature, qui a été faite dans une très bonne ambiance et avec beaucoup de respect pour chacun :
 - S.Judas : administration générale, le personnel, les services industriels : eau, gaz, épuration, les routes, l'éclairage public, le bâtiment de l'Union, relation extérieure, affaires culturelles et bibliothèque. Son remplaçant sera Ph. Rezzonico.
 - A-L. Berger : les espaces publiques, les infrastructures sportives, le Centre des jeunes, la déchetterie, la gestion des ordures ménagères, les bâtiments, la conciergerie et location, le tourisme et les cultes. Son remplaçant sera L.Guignard.
 - L.Guignard : les écoles, les affaires sociales, la mobilité, les transports. Il sera le délégué au Comité de direction de l'ASSAGIE. Sa remplaçante sera A-L. Berger.
 - Ph. Reymond : la police des constructions, l'urbanisme, la salubrité, le SDIS Etraz-Région, la PC. Il sera le délégué affaires ARCAM de la Commune et reprend également agenda 21 développement durable. Sa remplaçante sera S.Judas.
 - Ph. Rezzonico : les finances, les affaires militaires, forêt et domaines, il sera le Président du Groupement forestier du Signal-de-Bougy, délégué du PJV, délégué des sociétés locales, délégué au Conseil ASSAGIE. Son remplaçant sera M. Ph.Reymond.
 - Le dicastère Police sera géré par l'ensemble de la Municipalité.
 - La Vice-syndicature sera organisée comme ceci :
 - 2016-2017 : Ph.Rezzonico
 - 2017-2018 : L.Guignard
 - 2018-2019 : Ph. Reymond
 - 2019-2020 : A-L.Berger
 - 2020-2021 : reste encore à définir
 - Les séances de Municipalité se tiendront les mardis à 17h.

9. Divers et propositions individuelles

L.Guignard : informations concernant l'ASSAGIE :

- La dernière séance du Conseil intercommunal a eu lieu le jeudi 14 avril 2016. Lors de cette séance, seul le rapport des comptes 2015 devait être traité.
- La fin de la législature est prévue le lundi 22 août 2016. Mme Ruth Lambercy restera une municipale exécutive jusqu'à ce moment-là.
- Le départ de Xavier Rosa, pour une année sabbatique a été annoncé. Il a également informé qu'à la fin de son année il ne reviendrait pas à Gimel.
- Lors de l'Installation des Autorités le jeudi 2 juin 2016, seront nommés 2 délégués au Conseil intercommunal ainsi que 2 suppléants. Il remercie d'avance Mme Sandra Bourgeois de l'intérêt



Conseil communal de Gimel

démontré pour la fonction de déléguée. Il informe que le travail de délégué à l'ASSIGE est un travail intéressant et qu'il est à disposition pour toutes questions.

- Le Comité de Direction va subir beaucoup de changements : sur les 7 membres actuels, 5 ne seront plus municipaux et 1 des membres est devenu Syndique de sa commune. Il ne reste donc qu'un « ancien » au Comité de Direction.

P-Y Correvon : plusieurs remarques concernant le village :

- Dans le cadre du Closez à l'Orbannaz, il trouve très harmonieux le choix des lampadaires de la Route Principale, à l'inverse il n'approuve pas le nombre impressionnant de masse métallique, au Sentier des écoliers, qui soit dit en passant, a déjà rouillé.
- Le panneau de stationnement affiché sur la Maison de Commune n'est pas très esthétique. D'autres moyens pourraient être mis en place pour indiquer aux gens que le stationnement est de 30 minutes maximum.
- On veut faire de la Chomaz un magnifique projet, un centre du village, un nouvel essor à notre Commune, mais un cabanon de jardin a été posé dans la parcelle qui jouxte le bâtiment de la Poste. Il sait que cela a été accordé, il demande juste d'être attentif quant à l'éventuelle future couleur de ce cabanon.

S.Judas informe que la Municipalité est au courant que l'éclairage piétonnier rouillé. À sa connaissance, c'est le Syndicat qui a choisi ce style d'éclairage. Concernant le panneau sur la façade de la Maison de commune, S.Judas précise qu'il y a des règles et demandes légales à respecter lorsque l'on établit des marquages de parcage. Pour finir, concernant le cabanon, cette demande a été mise à l'enquête et acceptée, elle ne voit pas en quoi la couleur pourrait déranger.

P-Y Corevon remercie la Syndique pour ces réponses, et rétorque que pour l'indication des 30 minutes de parcage, il existe des poteaux qui permettent d'indiquer la signalisation autrement. Notamment, il en existe en face du Kiosque, la même chose aurait pu être faite.

J-L Bignens : Comme l'a informé le Président, le vendredi 29 et samedi 30 avril 2016 a lieu la fête cantonale des sapeurs pompiers vaudois. Pour ceux qui ne connaîtraient pas cette fête, c'est une grande fête où se déroulent divers concours : moto-pompe, échelles remorquables, échelles mécaniques, etc. Il encourage les conseillers et la population à s'y rendre, également les personnes qui ont des enfants car, en général, ils adorent les pompiers. Le vendredi est organisé un repas pour les officiels dans les halles LeCoultre, 210 personnes sont inscrites. Concernant le repas de samedi soir, pour le moment, il y a 950 personnes inscrites. Un beau cortège est également organisé. Il remercie les personnes qui se sont engagé-e-s en tant que bénévoles pour l'organisation de cette fête et remercie également la Municipalité pour la confiance témoignée au Comité d'organisation.

A.Bussard demande si un bilan des nouvelles installations à la déchetterie peut être fait. Si d'éventuels changements ou autres doivent être faits.

R.Lambercy informe qu'ils sont en train de compiler les chiffres. Grâce au compacteur de papier et de carton, les bennes devront être vidées moins souvent mais qu'il faut quand même un certain temps, plus de recul, afin de faire le bilan de situation des modifications. Pour le moment, tout se passe bien, les habitants jouent le jeu, la séparation du papier et du carton se fait très bien. Dès qu'il y aura plus de recul, un bilan sous forme de tableau ou autre sera fait afin d'informer le conseil.



Conseil communal de Gimel

C.Messieux se questionne sur les travaux de la Saubrette et espère que le pont est inclus dans les travaux. Il demande également si l'entretien du jardin anglais ne pourrait pas être fait plus rigoureusement, car pour le moment c'est très décevant. Et finalement, une remarque concernant la déchetterie, il est très étonné de voir les gens trier leurs déchets ménagers devant la benne des encombrants. Il propose de, peut-être, mettre quelqu'un qui contrôle les gens et qui amende, au besoin, les gens qui ne font pas leur tri comme il le faut.

Ph.Rezzonico rebondit sur la remarque du jardin anglais et informe que son entretien va être pris en main. Notamment, ce parc contient beaucoup de frênes et ces derniers sont atteints d'une maladie. Donc ce sont des arbres qui sont à surveiller de près, peut-être qu'ils devront être abattus.

F. Debonneville demande s'il est possible d'avoir des nouvelles concernant le projet de la Place de la Vernette.

S.Judas informe que la dernière séance du jury a eu lieu il y a 3 semaines et que les projets tels que présentés n'ont pas obtenu l'unanimité du Jury. Un bureau a été retiré du projet et deux bureaux repartent pour retravailler sur un nouveau projet. Ils présenteront leur projet autour du vendredi 10 juin 2016.

Ch.Debonneville informe qu'un lampadaire vers le cimetière ne fonctionne plus. Elle demande également des précisions quant au but du voyage au Népal organisé par le Centre des jeunes.

R.Lambercy précise qu'il s'agit d'un voyage humanitaire, comme lors du voyage effectué en Afrique et qu'ils vont y effectuer des constructions d'habitations. Une école de Founex est partie pendant les vacances de Pâques et vont être là lors de la journée d'informations afin d'expliquer ce qui s'y fait et également la suite à donner au groupe de jeunes qui partent.

S.Judas remercie Mme Ch. Debonneville d'avoir avisé de l'éclairage défectueux et invite les autres Conseillers à aviser en cas d'événements de ce genre, par mail à M. Vonnez ou M. Berger qui se chargent de transférer à la Romande Energie.

J-M Pasche a entendu plusieurs choses concernant un éventuel dépassement du budget pour la construction du bâtiment de l'UAPE.

S.Judas informe que d'après les comptes finaux tout est en ordre, le financement serait même un peu en dessous de ce qui était prévu. Le crédit a été parfaitement maîtrisé.

P.Renaud remercie, au nom de l'école de musique et de la fanfare, le conseil ainsi que la Municipalité de la mise à disposition du local de musique. Les professeurs, les élèves et les membres de la fanfare sont ravis de ce nouveau local.

L.Guignard se questionne sur une annonce parue dans le journal de la paroisse concernant la mise au concours d'un marguillier. Il aimerait savoir quelle est cette fonction et quel sera le coût de cet engagement.

R.Lambercy répond que c'est le terme utilisé pour un Sacristain d'une paroisse protestante. Un article avait été publié dans le journal de la Côte, il y a une semaine, concernant le Sacristain qui officie à Nyon. Cette fonction consiste à préparer tout ce qui concerne les cultes, les mariages, les enterrements, être présent aussi pour les services du dimanche. Actuellement, à Gimel, il y a un pasteur à 50 %, un autre poste est à repourvoir. Le but de ce nouvel engagement est de trouver quelqu'un qui préparerait l'accueil des gens. C'est une tâche qui incombe à la Commune. La rémunération sera discutée, en principe la personne chargée de cette fonction



Conseil communal de Gimel

n'effectuera pas beaucoup d'heures sur une semaine. Le forfait est prévu dans le budget de la Commune de 2016.

L.Guignard demande s'il n'y a pas une somme prévue pour cette rémunération.

R.Lambercy informe qu'une somme de Fr. 3'000.- est prévue sur le budget 2016.

P-Y Correvon demande quand les travaux de la réfection de la route de Bauloz seront terminés.

S.Judas informe qu'ils devraient être terminés fin septembre début octobre 2016.

A.Fischer demande si la « Piquette » va devenir une zone artisanale, et si les 2 autres zones vont rester tel quel.

S. Judas informe qu'il n'y a pas de modification du plan générale d'affectation de ces 2 zones, et qu'elles vont donc rester ainsi. En ce qui concerne la « Piquette », le SDT a donné, par surprise, des nouvelles. Leur rapport sur le développement de la zone artisanale était assez négatif et mentionne qu'il faut d'abord s'occuper des zones artisanales déjà désignée et que la demande pourrait être refaite lors de la 5^{ème} révision du plan cantonal.

S.Debonneville se demande si la Piste Vita des bois de la Rosière, qui n'est pas vraiment entretenue, va être prise en charge, notamment au niveau des ronces.

Ph. Rezzonico informe qu'il est prévu de remplacer les panneaux et qu'il prend bonne note que les ronces dérangent également.

A. Fischer rebondit sur les changements de la Piste Vita, elle a entendu des remarques de personnes qui l'utilisent assez souvent. Elle demande également s'il est possible d'y mettre quelques bancs afin qu'elle puisse s'y rendre avec les résidents de la Rosière.

Ph.Rezzonico prend note de toutes ces remarques.

R.Burnier demande s'il est possible, lors de la dernière séance, d'avoir de plus amples informations concernant le projet de la gravière des Ursins.

S.Judas informe qu'elle n'a pas reçu de nouvelles de ce projet. Elle va se renseigner et si possible informer le Conseil lors de la dernière séance.

La parole n'est plus demandée.

Le Président rappelle que le le jeudi 2 juin 2016, à 18h, se déroulera l'installation des Autorités communales et que la dernière séance de la Législature en cours aura lieu le mercredi 29 juin 2016, à 19h30 au jardin anglais.

Le Président remercie les employés communaux pour la mise en place de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 20h30.

Le Président

La secrétaire

Vincent Frutiger

Melissa Gonçalves